



Séance du Conseil de Section des sciences de la Terre et de l'environnement

vendredi 15 mars 2019 à 10h00, salle 102

Présent.e.s: L. Caricchi, A. de Haller, S. Girardclos (prés.), B. Ibelings, U. Schaltegger (invité),

Absent.e.s: C. Bonadonna, D. Polasek, C. Pollier

Excusé.e.s: E. Castella, A. Lehmann

Prise de PV: C. Lovis

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après ajout au point 2) "*et du plan d'études*".

2. Vote sur la proposition de modification du règlement et du plan d'études du Master en sciences de la Terre.

- La Présidente du Conseil, S. Girardclos, relève que parmi les modifications demandées figurent un point important, soit la suppression de la session régulière de soutenance en août. La session d'août sera toutefois conservée pour les rattrapages de la même façon que pour tous les autres examens de la Faculté des Sciences, et pour les cas exceptionnels tels que maladie, décès, etc. Cette suppression vise à diminuer la charge substantielle d'organisation générée par chaque session d'examen, d'autant plus que beaucoup d'enseignant.e.s sont sur le terrain en août.
- Une autre modification essentielle concerne la note finale de l'examen, qui est composée d'une note pour le manuscrit et d'une note pour l'oral. Actuellement, des étudiant.e.s obtiennent leur Master même si leur manuscrit est mauvais, du moment qu'il est rattrapé par l'examen oral. La proposition est d'introduire une nouvelle mesure dans le règlement précisant que la note pour le travail écrit doit s'élever au minimum à 4 pour pouvoir passer l'examen oral et réussir le Master. Ce point vise à redonner de l'importance au travail écrit de Master. Si l'étudiant échoue, il pourra représenter son manuscrit à la session d'examen suivante.
- *Commentaire 1* : La Présidente du Conseil et le Président de la Section notent que figurent sur le plan d'études le nom de personnes qui ont des contrats de durée très limitée, ce qui implique qu'il faudra dans un futur proche modifier à nouveau le plan d'études, mobilisant *de facto* à nouveau toutes les instances y relatives de l'UNIL et de l'UNIGE pour un changement mineur. De ce fait, cette pratique ne sera pas acceptée par le Conseil de Section lors de la soumission d'un plan d'études ultérieur.
- La Présidente du Conseil mentionne également les autres changements mineurs du règlement et du plan d'études.

Résultat du vote: 4 oui par main levée
3 oui par courrier électronique
1 non par courrier électronique

1 oui consultatif du Président de la Section.

La proposition de modification est acceptée à la majorité avec le *Commentaire 1* ci-dessus.

3. Vote sur la proposition de modification du plan d'études du Master en sciences de l'environnement.

La proposition de modification est en conformité du plan d'étude avec le programme tel qu'enseigné au Muse et dont les changements sont liés aux nouveaux professeurs qui ont récemment rejoint le Muse et l'ISE. Le Président de la Section recommande de voter "oui" car ces changements reflètent la réalité.

Commentaire 2 : Cependant, le Président de Section relève qu'il est problématique de faire figurer dans l'exposé des motifs le nom d'enseignants qui ont des contrats de durée très limitée pour un cours désormais rendu obligatoire. Le Président rappelle formellement que le responsable d'un cours obligatoire doit être un collaborateur nommé, sauf pour les professeurs et les chargés de cours. Mettre comme co-responsable quelqu'un qui n'est pas nommé peut être perçu comme une forme de pression visant à pérenniser son poste. De la même façon que mentionné au point 2) (cf. *Commentaire 1*), cette pratique ne sera pas tolérée par le Conseil lors de la soumission d'un plan d'études et d'exposés des motifs ultérieurs.

Le vote porte donc sur le plan d'étude avec réserve sur l'exposé des motifs pour les raisons susmentionnées.

Résultat du vote: 4 oui par main levée
4 oui par courrier électronique

1 oui consultatif du Président de la Section.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité avec le *Commentaire 2*.

4. Vote sur la proposition de modification du plan d'études du Certificat complémentaire en géomatique.

Il s'agit d'une modification mineure du nombre de crédits des groupes d'options "Geotools" et "Space" afin de donner plus de flexibilité aux étudiants dans leur choix.

Résultat du vote: 4 oui par main levée
4 oui par courrier électronique

1 oui consultatif du Président de la Section.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

5. Planification d'une séance du Conseil de Section en avril.

Les dates à réserver sont le mardi 02 avril 2019, de 12h15 à 14h00 et vendredi 03 mai 2019, de 12h15 à 14h00.

La Présidente du Conseil de Section va transmettre ces dates via un doodle pour fixer définitivement ladite séance.

(note de S.Girardclos 21.3.19 : le prochain Conseil de Section est fixé au 2.4.2019 12h15-14h, sous réserve que le nouveau programme de Bsc, qui fera l'objet d'un vote, soit transmis à la présidente d'ici au 27.3.19).

La séance est levée à 10h50.